

Plusieurs collègues de Staps nous ont alertés sur le fait que leur établissement ne ferait plus les inscriptions administratives et pédagogiques des étudiants, avec pour conséquence une diminution de leur dotation de 50%.

Les syndicats de la FSU ont demandé au ministère lors d'une audience le 15 avril 2015 que le ministère intervienne pour assurer une dotation égale à ce que les staps percevaient précédemment, quel que soit le canal par lequel transite ce budget. La réponse de J.M. Jolion a été claire : le ministère ne souhaite pas intervenir sur ces questions. Pour J.M. Jolion, il y a déjà eu une amélioration puisque depuis "l'an dernier, une catégorie «étudiant master MEEF » a été introduite dans le modèle SYMPA (système de calcul des moyens donnés aux universités). Peu importe où sont inscrits les étudiants dans l'université, la répartition du budget de l'académie dépend de la contribution des établissements dans la formation. Les clés de répartition interne sont votées en CA, cela ne relève pas du ministère."

A la question "que répondrez-vous aux collègues qui s'inquiètent de cette question des inscriptions en ce moment ?", J.M. Jolion répond : "on ne répond pas, sauf sur des problématiques d'emploi (en cas de redéploiement de poste). Les clés de répartition interne sont votées par les CA."

Le ministère calcule le budget FDE académique, en tenant compte du nombre d'étudiants MEEF inscrits dans l'académie (M1+M2). Ce n'est pas à partir d'un "coût" de base qui serait identifié pour tout étudiant de master MEEF : c'est un calcul qui prend en compte différents facteurs mais semble actuellement amélioré par rapport au modèle antérieur.

Ce montant est versé par le ministère à l'université intégratrice (celle dans laquelle se trouve la composante ESPE), dans une enveloppe globale. C'est donc là que tout se joue, puisque c'est au niveau local que se fera la répartition entre composantes, par vote au CA.

Concrètement : les composantes négocient avec la présidence leur budget, et évidemment le nombre d'étudiants inscrits joue dans cette négociation. Cela n'empêche pas qu'une composante participe (par des interventions d'enseignement par exemple) à la formation d'une autre composante. Cela fait l'objet de conventions internes (entre composantes, entre universités même) pour compensation à la hauteur des interventions.

C'est là que tout se complique : comment est calculée cette compensation ? Bien entendu, cela ne peut pas se réduire à un nombre d'heures d'enseignement. Il faut tenir compte aussi de coûts de fonctionnement, de personnels administratifs etc.

Pour la formation des enseignants (MEEF), c'est dans le "budget de projet" et les conventions entre tous les acteurs de la formation que sont précisées les interventions de chacun.

La rédaction de ces conventions et du budget de projet est donc très importante. Bien sûr, sur ce point comme sur les autres aspects de fonctionnement et gouvernance des ESPE, les personnels ne sont en général pas associés aux décisions.

Bref, avec l'autonomie des universités et le refus du ministère de flécher un budget pour l'ESPE, les problèmes sont renvoyés au local. Si on comprend que, sur le papier, les conventions devraient garantir à tous les acteurs de la formation les moyens suffisants à la hauteur de leur intervention dans la FDE - y compris si les étudiants sont inscrits administrativement dans la composante ESPE - on sait aussi que les équilibres réels sont variables, complexes, conflictuels quelquefois.

Mais au-delà de ces équilibres budgétaires, il y a la question du poids relatif des composantes et différents partenaires (rectorat compris) dans la conception et la mise en œuvre de la formation. On comprend que telle composante se sente "dépossédée" de la formation quand elle assure presque la totalité de la formation d'un parcours MEEF mais n'inscrit pas les étudiants, au risque de fragiliser l'ensemble de son fonctionnement, son poids dans la formation et aussi de mettre à mal sa visibilité.

Alors on fait quoi ? Le premier problème est bien celui de l'enveloppe globale. Ensuite, J.M. Jolion a tenté de nous expliquer pour que la FDE obtienne 20 % du budget des masters (puisque les MEEF représentent 20 % de l'ensemble des masters), il fallait tailler dans les budgets des formations SHS à petits effectifs. Aidons les collègues à ne pas se laisser piéger par les logiques de concurrence en laissant le ministère et certaines universités jouer les uns contre les autres.

Faites remonter les informations sur les situations locales, pour qu'on puisse intervenir au moins de manière factuelle : envoyez-nous tous les éléments possibles (budget complet de la FDE, lieu d'inscription, répartition des étudiants entre composantes, budget de projet FDE, conventions...). En cas de conflit, nous vous conseillons d'interpeller le ministre et J.M. Jolion.

Muriel Coret, pour le collectif FDE SNESUp-SNEP